



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

ARRETE N°2012-318

PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

VU l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 22 du Code des Marchés Publics ;

VU l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

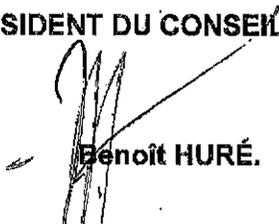
ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – Madame Elisabeth FAILLE est désignée pour représenter le Président du Conseil Général lors des réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 22 octobre 2012 au 30 novembre 2012.

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Elisabeth FAILLE, à chacun des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental et à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et publié au recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 18 octobre 2012

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,


Benoît HURÉ.